

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00188 Numéro SIREN : 477 729 784 Nom ou dénomination : A.D.R.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2019 sous le numéro de dépôt 4082

109/12 152

04 B 188

B 6082

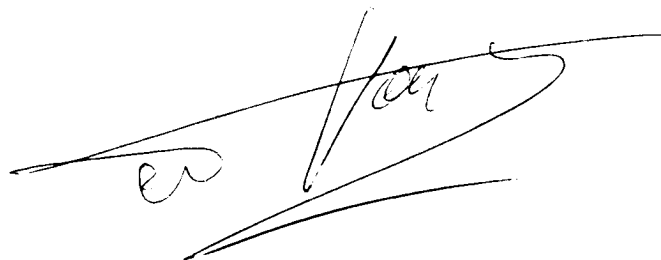
25 SEP. 2019

SAS ADRC
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE

59287 GUESNAIN

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'er' followed by a large, sweeping flourish that extends to the right.

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE		59287 GUESNAIN	
Numéro SIRET* 47772978400017		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2018	
		31/12/2017	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
E	TOTAL (III)	CJ	CK
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
Clause de rés. de prop.*		Stocks :	(3) Part à + d'un an CR
Immobilisations :		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	893 170	892 633
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	68 932	21 536
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	970 902	922 970
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	247	266
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		40 084
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	355 647	363 767
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 334	76 241
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	21 419	185
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	437 647	480 544
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 408 549	1 403 513
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
		1C		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D		
		1E		
	(3) Dont Réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	437 647	480 543
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	247	214

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRG							Néant	*
		Exercice N					Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total		
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	4 547 100	FB		FC	4 547 100	4 539 670
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 547 100	FK		FL	4 547 100	4 539 670
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 722	4 434
	Autres produits (1) (11)					FQ	17	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 548 839	4 544 104
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 716 849	3 721 497
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-2 768	-5 554
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	258 789	246 599
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 454	14 225
	Salaires et traitements*					FY	348 115	389 148
	Charges sociales (10)					FZ	98 339	118 716
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	9 733	11 123
	Dotations - dotations aux provisions					GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 046	8 647
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	388	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 447 945	4 504 400
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	100 894	39 704
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	819	1 941
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	819	1 941
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 849	9 534
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 849	9 534
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-3 030	-7 594
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	97 864	32 111

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*				
		Exercice N		Exercice N - 1				
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		608				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB						
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		608				
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 556	10 116				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF						
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG						
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 556	10 116				
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-14 556	-9 507				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ						
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	14 376	1 067				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 549 658	4 546 654				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 480 726	4 525 117				
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	68 932	21 536				
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	47 855	3 647				
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY						
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG						
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP						
	- Crédit-bail immobilier	HQ						
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H						
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J						
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K						
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX						
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC						
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD						
	(9) Dont transfert de charges	A1				1 722	3 046	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2						
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3							
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	374						
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9								
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N							
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.						
Cmso 2017	10							
Faux billets / pièces douteuses	50							
casses marchandises	13 562							
pertes / marchandises	798							
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N							
	Charges antérieure	Produits antérieurs						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	626 778	KE		
C	Terrains	KG		KH		
	Constructions	- Sur sol propre	L9		KJ	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant M1		KK	
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant M2		KN	
R	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KP	19 958	KQ		
P		Dont Composant M3		KS		
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencs, aménagemts div*	KV	22 857	KW	
		- Matériel de transport*	KY	5 714	KZ	
		- Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	24 165	LC	
		- Emballages récupérables et divers*	LE		LF	
L	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		
E	Avances et acomptes	LK		LL		
S	TOTAL III	LN	138 872	LO		
F	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		
I	Autres participations	8U	662	8V		
N	Autres titres immobilisés	1P		1R		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	7 386	1U		
	TOTAL IV	LQ	8 048	LR		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	OG	773 697	OH		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Rééval légale ou éval en équ valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
		par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2			
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		C0		D0	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		LV		LW	626 778
C	Terrains		LX		LY	
	Constructions	- Sur sol propre	MA		MB	
		- Sur sol d'autrui	MD		ME	
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions	MG		MH	19 958
R	Instal. tech., matériel et outillage ind.	MJ		MK	66 178	
P		MM		MN	22 857	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements	MP		MQ	5 714
		- Matériel de transport	MS		MT	24 165
		- Mat. de bureau et Informatique, mobilier	MV		MW	
		- Emballages récupérables et div	MZ		NA	
L	Immob. corporelles en cours	MY		NE		
E	Avances et acomptes	NC		ND		
S	TOTAL III		NG		NH	138 872
F	Participations évaluées (mise en équ.)		0U		M7	
I	Autres participations		0X		0Y	662
N	Autres titres immobilisés		2B		2C	
	Prêts et autres immob. financières		2E		2F	7 386
	TOTAL IV		NJ		NK	8 048
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OK		OL	773 697

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2018	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS ADRC					Néant *	
X						

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES			Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux écarts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.		
Frais d'établ. et développ. TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immob. incorp. TOTAL II			PE	26 878	PF		PG		PH		26 878
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ		
Construct* - Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			PV	6 903	PW	998	PX		PY		7 901
Inst. techn., matériel et outillage ind.			PZ	58 526	QA	4 654	QB		QC		63 180
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers			QD	18 238	QE	929	QF		QG		19 167
immob. - Matériel de transport			QH	2 686	QI	1 667	QJ		QK		4 353
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	21 354	QM	1 486	QN		QO		22 840
- Emballages récup. et div.			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	107 707	QV	9 734	QW		QX		117 440
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON	134 584	OP	9 733	OQ		OR		144 317
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisat* amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
N Inst. gales., agenc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
C Inst. gales. agenc. & am. div.		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
R Mat. bur. & inf. mob.		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM			NO			
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursemt des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC			
R Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF			
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6			
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM			
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
& Prov. pr pensions et obligat* similaires	4X	4Y	4Z	5A			
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K			
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER			
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D			
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H			
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05			
R - titres de participat*	9U	9V	9W	9X			
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09			
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	71 567		
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	66 521	5 046	UA	71 567		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	66 521	5 046	UC	71 567		
Dont dotations et reprises		UE	5 046	UF			
- d'exploitation		UG		UH			
- financières		UJ		UK			
- exceptionnelles							
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision							
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise :		SAS ADRC				Néant	
-------------------------------	--	----------	--	--	--	-------	--

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	7 386	UV		UW	7 386
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	76 536	76 536			
	Autres créances clients		UX	203 673	203 673			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 615	4 615			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 793	3 793			
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN					
		Divers	VP	374	374			
	Groupes et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	15 773	15 773			
	Charges constatées d'avance		VS	6 544	6 544		-0	
	TOTAUX		VT	318 694	VU	311 308	VV	7 386
	R E N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF					

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG	247		247					
	à + de 1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	355 647		355 647					
Personnel et comptes rattachés		8C	25 788		25 788					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 512		22 512					
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 714		1 714					
Collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 319		10 319					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupes et associés (2)		VI								
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	21 419		21 419					
Dette représentative de titres empruntés*		ZZ								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX		VY	437 647	VZ	437 647					
R E N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032					
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	40 084						
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL							

Désignation de l'entreprise : SAS ADCRC										Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2018			
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	68 932		
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés												WB			
(entreprises à l'IR) - de son conjoint - part déductible* - à réintégrer :												WC			
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD		WE	198		
Autres charges et dépenses comptables visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF		WG	198		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA		RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*										WI		XX	135		
Amendes et pénalités										WJ	135	XZ			
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI												XY			
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	14 376		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										WL		L7		
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)												I8			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%												ZN			
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme												WN			
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions												WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										intérêts exonérés (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW	
Dont :										Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage												Y3			
										TOTAL I		WR	83 641		
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT			
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab. 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes	Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *												WV		
imposition	nettes - imposées aux taux de 0%												WH		
	- imposées aux taux de 19 %												WP		
particuliers	à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures												WW		
et impos.	long terme - imputées sur déficits antérieurs												XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6		
différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))												XA		
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer												ZY			
Majoration d'amortissement *												XD			
Entreprise nouvelle art. 44 septies										K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		
Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A)										L5					
Pôle de compétitivité hors CICE										L6		Sociétés d'investissements immo.	K3		
Zone de restruc. défense (art. 44 terdecies)										PA					
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies ou 44 A)										OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		
Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)										XC					
Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)										PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS			
Déd. div. (cf. feuillet séparé)										donc déd. except. pour investissement		Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
										TOTAL II		XH	14 601		
III. RESULTAT FISCAL												XI	69 040		
Résultat fiscal avant imputation										bénéfice (I moins II)					
des déficits reportables :										déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												ZL			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)															
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN	69 040		
												XJ			
												XL			
												XO			

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC			Néant		*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4			
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5			
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6			
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ			
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK			
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		33 244	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX		YN		YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
		ligne WI		ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports	XU	
---	----	--

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant								
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT										
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	892 633							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	21 536							
	Prélèvements sur les réserves	0E								
	TOTAL I	0F	914 170							
Affectat*	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB								
	- Autres réserves	ZD								
	Dividendes	ZE	21 000							
	Autres répartitions	ZF								
	Report à nouveau	ZG	893 170							
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	914 170						
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.										
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N - 1							
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	239 825	YQ	169 442	11 982				
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS						
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT						
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	3 996	XQ	50 441	98 237			
	achats et charges externes	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU	5 175				
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	16 763	15 851			
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV					
	impôts et taxes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	186 410	132 510			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	258 789	246 599				
		- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	6 698	7 161			
	T.V.A.	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	6 756	7 064			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	13 454	14 225				
- Montant de la TVA collectée				YY	306 764	308 841				
Divers	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	295 268	297 745				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2017)*			OB	331 343					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%				
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP							
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR							
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG							
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH							
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
					PV à 19 %	JM		Imputation	JC	
Groupe : résultat d'ens.		JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO		
				PV à 19 %	JP		Imputation	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ					

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC							Néant	X	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE									
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %		
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)		
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés.		+					+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+			
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-			
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+		+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(9)									
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C		

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC					Néant	X	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39)						
Total 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39)	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
(à préciser) au titre de :	N-8						
	N-9						
Total 2							
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).				☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		X		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)					
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *					
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)					
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%	
1		2		3		4	
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme N-1							
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2							
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3							
N-4							
N-5							
N-6							
N-7							
N-8							
N-9							
N-10							
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES							
Origine		Moins-values		Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter	
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)				à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme N-1							
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2							
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3							
N-4							
N-5							
N-6							
N-7							
N-8							
N-9							
N-10							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant				X		*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*								
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme						
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2							
Total (lignes 1 et 2)	3							
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4							
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5							
Total (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

N° 2059-E

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/01/2018	et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois : 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez ci-dessous la dénomination et le SIREN de la société tête de groupe N° SIREN		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 547 100
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	4 547 100
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	2 768
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	2 768
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	3 772 594
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	108 505
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 113
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	3 882 213
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	OG	667 655
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	SA	667 655
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 547 100
Effectifs au sens de la CVAE	EY	11,00
Période de référence	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	
Date de cessation	HR	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	YP	11,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

A.D.R.C.
Zone Artisanale rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN
Capital social : 8 000,00 €
RCS DOUAI 477 729 784

Exercice clôturé le 31/12/2018

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIT GAYANT SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
49 Boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI
DANIEL MOUY- EXPERT COMPTABLE-COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT DE JUSTICE INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL DE DOUAI
danielmouy@orange.fr



DANIEL MOUY

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT DE JUSTICE INSCIT PRES LA COUR D'APPEL

danielmouy@orange.fr

AUDIT GAYANT – CABINET DANIEL MOUY

Sociétés de Commissariat aux Comptes



DANIEL MOUY

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire Réviseur d'Entreprises

Aux Associés

SAS A.D.R.C.

Zone Artisanale rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN

Le 14 juin 2019

Rapport général

Exercice clôturé le 31/12/2018

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS A.D.R.C. relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces textes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous attestons que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment qu'il n'a pas été fourni de services autres que la certification des comptes interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537 / 2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 105.100 euros

49, Boulevard Jeanne d'Arc - BP 60058 - 59501 DOUAI CEDEX

☎ 03 27 957 957 – Fax 03 27 957 950

Adresse e-mail : cabinet-danielmouy@wanadoo.fr

R.C.S DOUAI B 497 654 897

3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le traitement comptable des différents événements modifiant la structure de la société a été correctement effectué.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée en première partie.

4. Vérifications du Rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

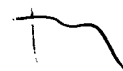
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permettra de toujours détecter une anomalie significative qui existerait. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



DANIEL MOUY

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et selon les dispositions du Règlement (UE) n° 537 / 2014, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, de formuler une certification avec réserve ou un refus de certifier. Nos conclusions s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport.
 - nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, et évaluons si les comptes annuels reflètent les effets des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Nous remettons un rapport au comité d'audit qui porte notamment sur l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans ce rapport figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit .

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie. Le cas échéant, nous discutons avec le comité d'audit les risques pesant sur notre indépendance et les mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques.

Pour AUDIT GAYANT

DANIEL MOUY

Commissaire aux Comptes



13

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE		59287 GUESNAIN	
Numéro SIRET* 47772978400017		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2018			31/12/2017
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	26 878	0
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	599 900	599 900
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	19 958	12 057
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	66 178	2 998
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	52 736	6 377
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	662	662
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	7 386	7 386
TOTAL (II)		BJ	BK	773 697	629 380
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	143 178	140 410
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	280 209	208 642
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	24 555	24 555
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	396 251	396 251
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 544	6 544
TOTAL (III)		CJ	CK	850 737	779 170
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 624 434	1 403 513

Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :	Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

DANIEL MOUY
 Expert Comptable Commissaire aux Comptes
 Expert Judiciaire
 49 Boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI BP 58
 Tél. 03 27 957 957

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant			
		Exercice N		Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF			
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	893 170	892 633	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	68 932	21 536	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
TOTAL (I)		DL	970 902	922 970	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	247	266	
	Emp. et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		40 084	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	355 647	363 767	
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 334	76 241	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compt. régul.	Autres dettes	EA	21 419	185	
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	437 647	480 544	
Ecarts de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 408 549	1 403 513	
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D			
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	437 647	480 543	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	247	214	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

DANIEL MOUY
 Expert Comptable Commissaire aux Comptes
 Expert Judiciaire
 49 Boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI BP 58
 Tél. 03 27 957 957

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*	
		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation et intrac.	Total	
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	4 547 100	FB	FC 4 547 100
	Production vendue : - biens*	FD		FE	FF
	- services*	FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 547 100	FK	FL 4 547 100
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP 1 722
	Autres produits (1) (11)				FQ 17
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	4 548 839 4 544 104
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	3 716 849 3 721 497
	Variation de stock (marchandises)*			FT	-2 768 -5 554
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	258 789 246 599
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	13 454 14 225
	Salaires et traitements*			FY	348 115 389 148
	Charges sociales (10)			FZ	98 339 118 716
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*			GA	9 733 11 123
	Dotations - dotations aux provisions			GB	
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	5 046 8 647
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	388
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	4 447 945 4 504 400
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	100 894 39 704
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	819 1 941
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	819 1 941
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 849 9 534
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	3 849 9 534
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-3 030 -7 594
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	97 864 32 111

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
			Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		608
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		608
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 556	10 116
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 556	10 116
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-14 556	-9 507
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	14 376	1 067
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 549 658	4 546 654
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 480 726	4 525 117
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	68 932	21 536
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8.)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	47 855	3 647
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	1 722	3 046
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	374		
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
Cmsa 2017	10			
Faux billets / pièces douteuses	50			
casses marchandises	13 562			
pertes / marchandises	798			
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

AUDIT GAYANT – CABINET DANIEL MOUY

Sociétés de Commissariat aux Comptes



DANIEL MOUY

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire Réviseur d'Entreprises

SAS A.D.R.C.

Zone Artisanale rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN

Le 14 juin 2019

Rapport spécial Exercice clôturé le 31/12/2018

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les dispositions du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux dispositions du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1-Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés, au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions du Code de commerce.

2-Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

En application des dispositions du Code de commerce, nous n'avons pas été informés de la conclusion de la poursuite, au cours de l'exercice écoulé, de l'exécution des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs.

DANIEL MOUY
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
49 Boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI BP 58
Tél. 03 27 957 957

Pour AUDIT GAYANT
DANIEL MOUY
Commissaire aux Comptes

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 105.100 euros
49, Boulevard Jeanne d'Arc - BP 60058 - 59501 DOUAI CEDEX
☎ 03 27 957 957 – Fax 03 27 957 950
Adresse e-mail : cabinet-danielmouy@wanadoo.fr
R.C.S DOUAI B 497 654 897

SAS A.D.R.C.
Zone Artisanale
Rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN

AUDIT GAYANT
Société de commissariat aux comptes
Monsieur Daniel MOUY
49, boulevard Jeanne d'Arc
59500 DOUAI

Le 13 juin 2019

Lettre d'affirmation
Exercice clos le 31/12/2018

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la société afférents à l'exercice clos le 31/12/2018

Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de 970 902 euros pour un résultat comptable de 68 932 euros, et un total bilan de 1 408 549 euros.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

A.Comptes annuels

1. Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société conformément aux règles et principes comptables français.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans la société.

2-1 Cycle trésorerie

Des sécurités sont mises en place pour éviter tous les risques de détournement spécialement en ce qui concerne les accès aux codes bancaires permettant d'effectuer les virements.

2-2 Contrôle de la comptabilité fournisseurs

Des circularisations régulières sont opérées auprès de nos fournisseurs pour éviter tout risque de paiement au profit de tiers non référencés.

2-3 Cycle ventes

Des procédures existent au sein de l'entreprise pour s'assurer de la vraisemblance du chiffre d'affaires et pour opérer tout contrôle sur les factures émises et les engagements contractuellement opérés.

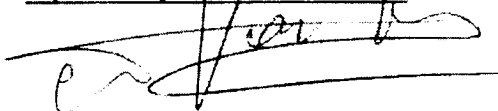
3. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

4. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de la société, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

B.Conventions réglementées

Nous vous informons qu'aucune convention réglementée n'est à commenter dans votre rapport spécial.

Le Président
SALIS BVBA (société belge)
Représentée par M. VAN BEVER Nico



A.D.R.C.
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN
RCS DOUAI 477 729 784

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE
EN DATE DU 28 JUIN 2019

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 68.932,49 euros de la façon suivante :

- au compte « associée – dividendes à régler »..... 68.000,00 euros
- au compte « autres réserves » pour..... 932,49 euros

TOTAL..... 68.932,49 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter du jour de la décision au profit de l'associée unique.

Pour les non résidents, personnes physiques ou morales, ce dividende est soumis, le cas échéant, à une retenue à la source à hauteur d'un taux fixé par le Code Général des Impôts.

La société qui assure le paiement doit verser, le cas échéant, au Trésor Public, les sommes retenues au titre de la retenue à la source, au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

Conformément à la Loi, l'associée unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31.12.2017 : un dividende de 21.000 euros,
- exercice clos le 31.12.2016 : un dividende de 43.600 euros,
- exercice clos le 31.12.2015 : aucune distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Extrait certifié conforme
Pour la société Présidente et associée unique, la société SALIS BVBA
Nico VAN BEVER

